

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2015  
à 19 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

**Sont présents :** Mme Denise Dulac, mairesse  
M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier  
Mme Guylaine Aubin, conseillère  
M. Luc Vaillancourt, conseiller  
M. Gaston Fortier, conseiller  
M. Clément Pouliot, conseiller

**Est absente :** Mme Claudia Morin, conseillère

- 
1. Ouverture de la séance
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Avis de motion – Règlement d'emprunt Développement domiciliaire Chabot – Phase 2
  4. Demande de subvention du Pacte rural – 2015-2016
  5. Avis de motion – Plan d'urbanisme
  6. Levée de la séance
- 

### 1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre jour

128-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### 3. Avis de motion – Règlement d'emprunt Développement domiciliaire Chabot – Phase 2

Je soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 216 000\$ pour la préparation des plans, devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Chabot.

*Gaston Fortier, Conseiller*

#### **4. Demande de subvention du Pacte rural – 2015-2016**

**CONSIDÉRANT** que 60 % de l'aide financière annuelle provenant du Pacte rural est réservée pour la réalisation de projets locaux (enveloppe locale);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Claire recevra 11 957 \$ par année ou 23 914 \$ pour deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a l'obligation de soumettre à la MRC un résumé de chaque projet qu'elle entend réaliser grâce à l'aide financière qu'elle recevra du Pacte rural;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire a été déposée à la table du conseil pour la construction d'un bâtiment afin d'installer des cabinets d'aisance, et ce, dans le but d'améliorer les services aux usagers du terrain de balle et des jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE;

129-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'informer la MRC de Bellechasse que l'aide financière octroyée de 23 914 \$ pour deux (2) ans servira notamment à la réalisation du projet de construction d'un bâtiment afin d'installer des cabinets d'aisance sur le terrain du Complexe sportif de Sainte-Claire;

**QUE** le montant de 23 914 \$ soit versé à la Municipalité de Sainte-Claire;

**QUE** la soumission déposée à la Corporation des loisirs par l'entrepreneur Sébastien Blais au coût net de 29 016, 25 \$ a été accepté par les membres de la Corporation;

**QUE** la municipalité verse à la Corporation un montant de 29 016,25 \$ de la façon suivante :

- Le pacte rural (2015-2016) pour un montant de 23 914 \$
- De l'excédent accumulé non-affecté pour un montant de 5 102, 25 \$

**5. Avis de motion – Plan d’urbanisme**

Je soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d’une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement du plan d’urbanisme 2004-505, afin de modifier la carte des affectations du sol de manière à permettre l’affectation résidentielle « Haute densité » dans certaines aires de son territoire au lieu de l’affectation résidentielle « Faible densité ».

*Gaston Fortier, Conseiller*

**6. Levée de la séance**

130-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu que l’assemblée soit levée.

---

**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**

---

**Denise Dulac, mairesse**